

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022**

**DELIBERATION N°2022.00110**

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS ET  
DES SERVICES DE MOBILITES - CHOIX DU DELEGATAIRE - APPROBATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 11 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 123  
Nombre de présents : 95  
Nombre de pouvoirs : 12  
Nombre de voix : 107

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI,  
Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER,  
M. Patrick BOUCHET, M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, Mme Catherine CHAPARD,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE,  
Mme Laura CINIERI, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS,  
M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Fabrice DUCRET, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,  
M. Jean DUVERGER, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS,  
M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON,  
M. Julien LUYA, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par  
Mme Christine HEYRAUD, Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 04 avril 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220324-D20220011010

DATE D’AFFICHAGE :04 avril 2022

M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Corinne SERVANTON,  
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,  
M. David FARA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,  
M. Michel GANDILHON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
Mme Pascale LACOUR donne pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ,  
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Philippe DENIS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. Eric BERLIVET,  
M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, Mme Viviane COGNASSE, M. François DRIOL,  
Mme Véronique FALZONE, M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ,  
Mme Fabienne MARMORAT, M. Marc PETIT, Mme Clémence QUELENNEC,  
M. Jean-Louis ROUSSET, M. Gérard TARDY

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 24 MARS 2022**

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC TRANSPORT URBAIN DE VOYAGEURS ET DES SERVICES DE MOBILITES - CHOIX DU DELEGATAIRE - APPROBATION**

Etant préalablement exposé ce qui suit :

Par délibération n°2021.00092 en date du 25 mars 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé le principe d'une consultation pour le renouvellement de la Délégation de Service public portant sur l'exploitation du réseau de transports publics urbains de voyageurs de Saint-Etienne Métropole arrivant à échéance le 30 juin 2022.

Le nouveau contrat a pour objet de confier au délégataire la gestion des services de transport public urbain de voyageurs et des mobilités sur le territoire de Saint-Etienne Métropole. Le délégataire assure, à ses risques et périls, l'exploitation du réseau dans les conditions qui sont précisées dans le contrat.

Un avis d'appel public à la concurrence invitant notamment les candidats à retirer un Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) a été envoyé à la publication sur les supports suivants :

- BOAMP le 09 avril 2021,
- JOUE le 09 avril 2021,
- Plate-forme des marchés de Saint-Etienne Métropole le 09 avril 2021.

La date limite de remise des candidatures et des offres a été fixée au 05 juillet 2021 à 12 heures.

Il a été procédé à l'ouverture des candidatures le 05 juillet 2021.

Un seul candidat a déposé un dossier de candidature avant la date et heure limites, il s'agit de l'opérateur économique suivant : TRANSDEV Saint-Etienne.

Après examen des garanties professionnelles, financières et de l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public, la Commission de délégation de service public (ci-après « la CDSP »), réunie le 09 juillet 2021, a admis l'unique candidat à remettre une offre initiale.

Dans sa séance du 09 juillet 2021, il a été procédé à l'ouverture des plis. L'unique candidat a remis une offre.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, au vu de l'avis de la Commission délégation de service public (CDSP), l'autorité habilitée à signer la convention engage librement toute négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L 3124-1 du code de la commande publique.

A l'issue de la séance du 30 juillet 2021, le candidat TRANSDEV Saint-Etienne a été admis à négocier.

Quatre journées de négociation ont été organisées avec le candidat le 15 septembre 2021, le 02 novembre 2021, le 10 novembre 2021 et le 1<sup>er</sup> décembre 2021. En complément de ces journées, des séances de négociations plus courtes par thématique ont été organisées tout au long des mois de janvier et février 2022.

A l'issue de chaque phase de négociation une nouvelle offre a été remise par le candidat TRANSDEV Saint-Etienne. Ainsi, l'offre 1 reçue le 05 juillet 2021 a été complétée par :

- L'offre 2 reçue le 08 octobre 2021 ;
- L'offre 3 reçue le 17 novembre 2021 ;
- L'offre 4 reçue le 05 janvier 2021.

Saint-Etienne Métropole a adressé au candidat Transdev Saint-Etienne le 1<sup>er</sup> février 2022, un courrier de demande de remise d'une offre finale, laquelle a été déposée le 07 février 2022.

Cette offre a été examinée sur la base des critères pondérés suivants, définis à l'article 9.2 du règlement de la consultation :

- Qualité des engagements techniques et juridiques souscrit par le candidat dans son offre fondée sur, d'une part la qualité de l'offre technique et notamment en matière de structuration et éventuelle restructuration, d'organisation du service, de kilomètres produits commerciaux, de moyens humains et matériels mis en œuvre pour répondre aux objectifs de l'Autorité Organisatrice et d'autre part le degré d'acceptation et d'amélioration par le candidat, dans le sens des intérêts de l'Autorité Organisatrice, du projet de contrat et de ses annexes : 45 % ;
- Engagements financiers : en matière de maîtrise des charges et de recettes d'exploitation : 35 % ;
- Politique d'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers : 7,5 % ;
- Engagements marketing et commerciaux en termes de développement de l'attractivité du réseau, de politique d'information, d'animation, d'actions marketing et commerciales : 7,5 % ;
- Approche sociétale et de développement durable et qualité des actions en faveur de l'environnement et de l'insertion : 5 %.

Après une analyse détaillée, il apparaît que l'offre proposée par le candidat TRANSDEV Saint-Etienne répond aux attentes exprimées par Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la consultation. Le candidat témoigne d'un savoir-faire éprouvé pour la gestion de l'ensemble des services prévus à la consultation, sur toutes les dimensions de leurs obligations. Sur le plan financier, l'offre proposée est robuste et cohérente.

L'offre du candidat prend en compte les besoins d'amélioration du réseau de transport STAS par :

- le développement de l'offre tramway en soirée ;
- la mise en place d'expérimentations avec la création de nouvelles dessertes ;
- un nouveau service de Transport à la Demande (TAD) sur 25 communes ;
- une amélioration du service HandiSTAS ;

- une prise en compte de l'ambition forte de renouvellement de la flotte bus par des véhicules propres ;
- un nouveau dispositif d'agence mobile sur le territoire pour être au plus proche des usagers ;
- un nouveau système billettique simple et moderne qui s'ouvre aux nouvelles technologies (QRCode, Paiement par Carte Bancaire...).

En synthèse, le contrat est une délégation de service public sous forme de régie intéressée et a pour objet de confier à TRANSDEV Saint-Etienne le soin exclusif d'assurer la gestion et l'exploitation des services publics de transports urbains de voyageurs et des mobilités suivants, sur une durée de 8 ans, reconductible une fois un an, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- Exploitation des lignes régulières et du transport à la demande ;
- Transport des personnes à mobilité réduite ;
- Gestion des parcs relais.

Il est précisé que la société délégataire aura un objet social exclusivement réservé à l'exécution du contrat.

Conformément aux articles L.1411-5 et L 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président, en tant que personne habilitée à signer le contrat, a mis à disposition des conseillers métropolitains l'ensemble des documents suivants :

- Procès-verbal de la commission de délégation de service public du 09 juillet 2021 arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre, avec le rapport d'analyse des candidatures ;
- Procès-verbal de la commission de délégation de service public du 30 juillet 2021 relatif à l'examen des offres et à l'avis de la commission, avec le rapport d'analyse de l'offre initiale ;
- Rapport de Monsieur le Président présentant les motifs du choix du titulaire du contrat de délégation de service public de transport public urbain de voyageurs et des mobilités de Saint-Etienne Métropole ;
- Projet de contrat de délégation de service public de transport public urbain de voyageurs et des mobilités de Saint-Etienne Métropole et ses annexes ;

Après analyse de l'offre finale au regard des critères de jugement des offres définis dans le règlement de consultation et rappelés ci-avant, Monsieur le Président, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du CGCT, a décidé de soumettre à l'approbation de l'assemblée délibérante le choix du candidat TRANSDEV Saint-Etienne et le projet de contrat dont la signature est envisagée.

Les raisons de ce choix et l'économie générale du projet de contrat avec TRANSDEV Saint-Etienne sont exposées dans le rapport de Monsieur le Président établi conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT et communiqué aux élus à l'appui de la convocation.

Vu les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions du code de la commande publique, et notamment les dispositions relatives au contrat de concession,

Vu les dispositions du Code des transports,

Vu l'avis de la Commission Consultatives des Services Publics Locaux rendu le 13 janvier 2021,

Vu la délibération en date du 25 mars 2021 autorisant le lancement de la consultation pour la passation d'une délégation de service public de service de transport public urbain de voyageurs et des mobilités de Saint-Etienne Métropole,

Vu le rapport de Monsieur le Président présentant les motifs du choix du titulaire du contrat de délégation de service public pour l'exploitation des services service de transport public urbain de voyageurs et des mobilités de Saint-Etienne Métropole présenté et annexé à la présente délibération conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu les procès-verbaux de la Commission de Délégation de service public en date des 09 et 30 juillet 2021,

**Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **approuve le choix de TRANSDEV Saint-Etienne en tant que titulaire du contrat de délégation de service public de transport public urbain de voyageurs et des mobilités de Saint Etienne Métropole ;**
- **approuve le projet de contrat de délégation de service public de transport public urbain de voyageurs et des mobilités de Saint Etienne Métropole ;**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer le contrat de délégation de service public de transport public urbain de voyageurs et des mobilités de Saint Etienne Métropole et à prendre tous les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure ;**
- **charge Monsieur le Président et Madame le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de cette décision ;**
- **les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au chapitre 65 du budget annexe des transports de l'exercice 2022 et suivants ;**
- **les dépenses d'investissement correspondantes seront imputées aux diverses opérations concernées du budget annexe des transports de l'exercice 2022 et suivants ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget annexe des transports de l'exercice 2022 et suivants.**

**Ce dossier a été adopté à la majorité avec 98 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions.**

**Votes pour :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, M. Jean-Pierre BERGER (pouvoir à Mme Siham LABICH), Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY,

M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU (pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE), M. Henri BOUTHEON, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES), Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE (pouvoir à Mme Corinne SERVANTON), Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERY, M. Paul CORRIERAS, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS (pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY), M. Frédéric DURAND, M. David FARA (pouvoir à M. Christophe FAVERJON), M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON (pouvoir à M. Pascal GONON), M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT (pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL), Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE), Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Marie-Jo PEREZ), M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON (pouvoir à Mme Siham LABICH), Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND (représenté par Mme Christine HEYRAUD), Mme Solange MORERE (pouvoir à M. Philippe DENIS), Mme Aline MOUSEGHIAN, Mme Djida OUCHAOUA, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

**Votes contre :**

M. Germain COLLOMBET, M. Jean DUVERGER, M. Olivier LONGEON, Mme Christel PFISTER, Mme Julie TOKHI

**Abstentions :**

M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Ali RASFI, Mme Laetitia VALENTIN

**Pour extrait,  
Le Président,**



**Gaël PERDRIAU**